

1

**Jean-robot****BOS0**

26/08/2010, à 20h07

Si il y a des approximations sur cet article, le plus important

- 1) c'est qu'il y aura bien un EHPAD à Andernos mais pas à l'emplacement de la Forêt du Coulin
- 2) Que les recours se feront si les élus andernosiens s'entêtent à vouloir rendre ce secteur constructible
- 3) Que l'association "Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon" souhaite que ce secteur soit cédé au Conservatoire du Littoral pour être protégé et soutiendrons les actions de l'association de M. Soubirou

Jean-Robert Bos

Alertez

**Mariedumauret**

26/08/2010, à 17h59

Monsieur Esplandiu, vous êtes la honte de votre profession, vous ne faites pas votre travail correctement. Quand vous parlez de l'implantation d'une maison de retraite, vous trompez les gens qui vous lisent alors que vous devez écrire pour les informer. C'est un établissement pour personnes âgées dépendantes, donc des personnes qu'il faudra évacuer en cas de forte submersion marine, ce qui ne manquera pas d'arriver de nouveau. D'autre part, vous nous montrez le site de l'étang qui appartient maintenant au Conservatoire du Littoral, vous n'avez pas eu le courage de faire une photo sur le site qui va être défriché si le permis de construire est accepté. Et la magnifique allée centrale qui va devenir une rue, pourriez-vous en parler ou la montrer?

De toute façon, les habitants d'Andernos et d'ailleurs, utilisateurs de cet endroit ne laisseront pas faire ce sacrilège. Mais vous, faites votre travail!

Alertez

**piperade**

26/08/2010, à 13h23

Et de toute façon, si jamais le projet devait véritablement voir le jour, je pense que les gens ne laisseraient pas faire les mains dans les poches en sifflotant!

Alertez

**Marie-hélène****RICQUIER**

26/08/2010, à 10h47

Monsieur Esplandiu, Votre article sur l'assemblée générale de la Sauvegarde des Quinconces appelle plusieurs remarques de notre part : 1. L'image que vous avez choisie, pour illustrer la diversité faunistique du site, ne montre que des cygnes - espèce invasive - et des ordures. 2. Un EHPAD n'est ni une maison de retraite ni un établissement d'hospitalisation mais d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. 3. C'est sur décision du conseil administration de l'association qu'aucun élu, d'Andernos ou d'ailleurs, n'a été invité. Merci de publier un rectificatif. Maurice Soubirou et Marie-Hélène Ricquier

Alertez